



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 6 novembre 2024

Les remboursements de soins du régime agricole à fin septembre 2024

En septembre, les remboursements de soins de ville au régime agricole sont proches de ceux du mois précédent après une période estivale oscillante. Depuis janvier jusqu'à la fin du troisième trimestre 2024, les remboursements progressent de **1,4 %** par rapport à la même période en 2023.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les neuf premiers mois est en baisse de 1,5 %. Ce recul provient de la diminution de 3,1 % des effectifs de patients non-salariés agricoles et de 0,5 % du nombre de patients salariés agricoles.

Des remboursements de soins de ville plus forts chez les salariés agricoles

A fin septembre, les dépenses de soins de ville augmentent de **3,4 %** pour le régime des **salariés agricoles**. Elles sont en baisse de **0,8 %** pour le régime des **non-salariés agricoles**.

Une augmentation modérée des honoraires

L'évolution des honoraires des **médecins généralistes** est quasi-nulle à fin septembre (- 0,1 %), tout comme à la fin du mois dernier. Cette stabilité des montants remboursés d'une année sur l'autre tient en partie au doublement de la participation forfaitaire (PF) au 15 mai 2024. En effet, en excluant le doublement des PF, l'évolution serait cette fois positive de 1,4 %. De plus, cette augmentation est à rapprocher de la hausse du montant des consultations. Les honoraires des **médecins spécialistes** croissent de 1,7 % en cette rentrée 2024 par rapport à la rentrée 2023. La révision du montant de la PF atténue l'augmentation du poste de 0,5 point. En outre, les honoraires des **dentistes** baissent significativement depuis janvier 2024 suite au passage de 70 à 60 % de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire, - **10,7 %** fin septembre. Hors cette modification du ticket modérateur, l'évolution aurait été de 0,4 %.

Des remboursements stables pour les infirmiers, en légère augmentation pour les kinésithérapeutes

La baisse des remboursements des **masseurs-kinésithérapeutes** en septembre n'affecte pas l'évolution sur neuf mois qui reste similaire à celle du mois précédent (**+ 1,0 %**). Hors doublement de la franchise au 1^{er} avril, les montants remboursés seraient supérieurs de 0,4 point à l'évolution actuelle. Après une augmentation en période estivale, les remboursements des soins **infirmiers** baissent de **- 0,3 %** depuis le début de l'année.

Les remboursements d'analyse médicale ralentissent

Les remboursements des **laboratoires** à fin septembre régressent de **10,4 %**. La Covid qui avait fait exploser ces dépenses, joue désormais à la baisse depuis un an. Les analyses médicales sont concernées par le doublement de la PF ; en n'en tenant pas compte, la baisse serait moindre de 3,4 points.

Transport sanitaire et non sanitaire à la hausse

Impactés par les revalorisations tarifaires, les remboursements relatifs aux **transports** de patients augmentent de **3,3 %** à fin septembre, qu'il s'agisse de transports sanitaires ou non.



Les indemnités journalières aussi fortes qu'en août

Les **indemnités journalières (IJ) maladie** progressent de 4,0 % sur les neuf premiers mois de l'année, même si les remboursements de septembre sont au même niveau que ceux d'août. Concernant les **IJ AT**, la tendance est à la baisse depuis avril 2024 mais malgré cela, on note une augmentation de 3,1 % depuis le début de l'année.

Les remboursements des médicaments rétrocedés en baisse contrairement à ceux délivrés en officines

Les remboursements de **médicaments de ville** augmentent de **3,5 %**, soit une évolution similaire à celle constatée à fin août. La tendance qui se dessine depuis presque 2 ans pour les médicaments de ville est quasi-linéaire et positive. En revanche, les médicaments **rétrocedés** diminuent de **4,2 %**. Malgré quelques oscillations mensuelles, les remboursements sont actuellement décroissants.

Des remboursements de dispositifs médicaux plus élevés

Les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **2,2 %** fin septembre. Ce mois est lui aussi à un niveau de remboursement similaire à celui d'août 2024.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin septembre 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin sept. 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin sept. 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,5%	-0,5%	+3,2%	-0,5%	+1,4%	-0,8%	+3,4%	-1,0%	+0,3%
Soins de ville hors produits de santé	+0,5%	-1,8%	+2,3%	-1,1%	+0,6%	-2,1%	+2,7%	-1,8%	+0,0%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,1%	-2,4%	+2,1%	+2,0%	-0,7%	-3,3%	+1,4%	+2,3%	+1,7%
- Médecins généralistes	-0,2%	-3,0%	+2,3%	-2,9%	-0,1%	-3,1%	+2,5%	-3,0%	+3,8%
- Médecins spécialistes	+2,7%	+0,2%	+4,7%	+3,9%	+1,7%	-0,9%	+3,8%	+4,4%	+1,3%
- Dentistes	-9,2%	-11,7%	-7,4%	+4,0%	-10,7%	-13,2%	-9,0%	+4,1%	-0,1%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,7%	-1,5%	+4,3%	-1,7%	+0,3%	-2,0%	+4,1%	-2,2%	-2,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,7%	-0,8%	+4,7%	+2,9%	+1,0%	-1,7%	+4,1%	+3,0%	-2,6%
- Infirmiers	-0,1%	-1,9%	+3,5%	-3,6%	-0,3%	-2,3%	+3,6%	-4,4%	-2,3%
Laboratoires	-12,0%	-14,6%	-9,8%	-25,8%	-10,4%	-13,4%	-7,6%	-28,2%	+0,7%
Frais de transports	+3,0%	+0,8%	+5,4%	+6,1%	+3,3%	+1,2%	+5,6%	+5,7%	+1,7%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,4%	+3,9%	+2,2%	-0,3%	+3,7%	+4,5%	+3,6%	-2,2%	-0,3%
- IJ maladie	+2,3%	+5,0%	+1,8%	-1,6%	+4,0%	+6,1%	+3,7%	-4,6%	-0,2%
- IJ ATMP	+2,6%	+2,0%	+2,8%	+2,1%	+3,1%	+1,6%	+3,4%	+2,3%	-0,4%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,1%	+1,4%	+5,0%	+0,5%	+2,8%	+1,0%	+4,8%	+0,3%	+0,8%
Médicaments :	+3,4%	+2,1%	+4,9%	+0,5%	+3,0%	+1,5%	+4,6%	+0,3%	+1,1%
- Médicaments délivrés en ville	+4,0%	+2,9%	+5,2%	+1,3%	+3,5%	+2,4%	+4,7%	+0,9%	+0,9%
- Médicaments rétrocedés	-4,9%	-12,6%	+1,0%	-9,3%	-4,2%	-13,2%	+2,8%	-6,9%	+3,9%
LPP	+2,0%	-0,7%	+5,4%	+0,6%	+2,2%	-0,7%	+5,9%	+0,2%	-0,1%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de septembre.